

Avis d'appel à projet Etablissements/ Services Médico-sociaux

Compétence Agence Régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes N° 2017-02-05

- *Création de 25 places de services de soins infirmiers à domicile pour personnes âgées à domicile (SSIAD)*
- *Création de 5 places de services de soins infirmiers à domicile pour personnes handicapées vieillissantes*

FOIRE AUX QUESTIONS

Questions N°1:

En phase d'étude d'appel à projet SSIAD Ugine et PHV Ugine /Tarentaise, je souhaiterais connaître la configuration des filières gérontologiques qui couvrent ce territoire. Pouvez-vous nous donner les noms des coordonnateurs.

Réponse:

Vous trouverez ci-joint le périmètre des territoires des filières de Savoie. A noter qu'uniquement celle de Tarentaise est concernée par l'appel à projet. Les coordonnateurs sont: Mme MINAZIO (Directrice adjointe du CH Saint Pierre Albigny) et Mme DUMOND (CH Albertville Moutiers)

Questions N°2:

Il semblerait que les communes de Césarches, Thénésol, Pallud et Venthon soient rattachées au CCAS d'Albertville et hors appel à projet?

Réponse:

Depuis le nouveau découpage territorial des cantons mis en place en 2015, le canton d'Ugine intègre ces quatre communes: Césarches, Thénésol, Pallud et Venthon. Le territoire d'intervention des SSIAD est défini historiquement par canton. C'est pourquoi cet appel à projets intègre ces quatre communes couvertes à ce jour par un autre SSIAD.

La zone couvrant ces quatre communes n'a pas vocation à être couverte par deux SSIAD; le SSIAD du canton d'Ugine prendra en charge les nouvelles demandes, sans remettre en cause l'accompagnement des personnes par l'autre SSIAD.

Questions N°3:

Le Territoire indiqué sur l'appel à projet Tarentaise comprend Albertville, la vallée de Moutiers/Bourg Saint Maurice et au-delà. Il est déjà couvert par des SSIAD, dont certains ont des places pour personnes handicapées (incluant des profils personnes handicapées vieillissantes). Comment comprendre cette juxtaposition?

Réponse:

Le secteur à couvrir comprend en effet des zones déjà couvertes par des SSIAD autorisés pour prendre en charge des personnes âgées et/ou des personnes handicapées. Il n'y a aucune place de SSIAD personnes handicapées vieillissantes autorisée en tant que tel.

Ces places sont valorisées à un coût supérieur que celle des places personnes âgées, comme vous pouvez le constater dans le cahier des charges.